



AGGLOMÉRATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
DU COMITÉ D'AGGLOMÉRATION
2014**

Boulevard de Pérolles 2
1700 Fribourg
026 347 21 00
www.agglo-fr.ch

Sommaire

1	GÉNÉRALITÉS	1
1.1	Activités du Comité à l'attention du Conseil	1
1.2	Contrats et conventions.....	2
1.3	Préavis	5
1.4	Statuts de l'Agglomération	5
1.5	Fonds de Prévoyance de l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS)	6
1.6	Personnel	6
1.7	Communication.....	6
2	DICASTÈRES	8
2.1	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) ...	8
2.2	Dicastère des promotions (DP).....	15
2.3	Dicastère des finances et ressources humaines (DF&RH)	19
3	DIVERS	21
4	CONSEIL	22
5	SITE INTERNET	23

Rapport d'activités du Comité d'agglomération 2014

Conformément aux Statuts de l'Agglomération de Fribourg (Agglomération) adoptés le 1^{er} juin 2008¹, le Comité d'agglomération (Comité) élabore un rapport sur ses activités de l'année. Il remet ce rapport au Conseil d'agglomération (Conseil) lors de l'approbation des comptes.

1 Généralités

En règle générale, le Comité se réunit tous les quinze jours en séance ordinaire. Tous les objets traités, lors de ces séances, sont préalablement préparés en séance de dicastères avant d'être avertisés par décision collégiale du Comité.

En 2014, le Comité a tenu 19 séances ordinaires et 2 séances extraordinaires.

M. Albert Lambelet a donné sa démission du Comité en date du 2 avril 2014. Mme Anne-Elisabeth Nobs, qui était jusqu'alors membre du Conseil, lui a succédé après son élection le 9 octobre 2014. Depuis, le Comité est de nouveau au complet. Mme Nobs siège au Dicastère des Finances et des Ressources Humaines.

1.1 Activités du Comité à l'attention du Conseil

○ Messages du Comité

Le Comité valide, avant chaque séance plénière du législatif de l'Agglomération, les messages qu'il entend soumettre à ce dernier. Huit messages ont ainsi été présentés au Conseil au cours de l'année 2014. Tous ces messages sont disponibles, en français et en allemand, sur le site internet de l'Agglomération.

Séance du Conseil du 10 avril 2014 :

- message N°22 en vue de l'approbation des comptes 2013 de l'Agglomération de Fribourg,
- message N°23 en vue de la libération du crédit d'investissement des études de mise en œuvre du PA2 (partie aménagement régional),
- message N°24 en vue de la libération des subventions de mesures de mobilité.

Séance du Conseil du 9 octobre 2014 :

- message N°25 en vue de l'adoption du budget 2015 de l'Agglomération de Fribourg,
- message N°26 en vue du subventionnement d'une mesure de mobilité.

Séance du Conseil du 4 décembre 2014 :

- message N°28 en vue du subventionnement de la mesure n°22.1 du PA2 « Sentier Nord - Sentier des Casernes »,
- message N°29 en vue de la libération du crédit d'investissement du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg »,
- message N°30 en vue de la libération des crédits d'étude du Projet d'agglomération de troisième génération, respectivement du Plan directeur régional.

¹ Article 16 alinéa 1 lettre e : [le conseil] décide du budget et approuve les comptes ainsi que le rapport d'activités du Comité.

○ Réponses du Comité aux interventions parlementaires

Les interventions parlementaires peuvent prendre la forme de motion, postulat ou question.

Conformément au Règlement du Conseil d'agglomération, le Comité dispose d'un an, à partir de la date de transmission d'une intervention parlementaire, pour y répondre. En 2014, le Comité a traité 2 interventions. Toutes ces réponses sont disponibles, en français et en allemand, sur le site internet de l'Agglomération.

Séance du Conseil du 9 octobre 2014 :

- réponse au postulat N°15 concernant la faisabilité d'une ligne de métro ou de tram-train entre la Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes Ecoles Pérolles-Marly.

Séance du Conseil du 4 décembre 2014 :

- réponse au postulat N°17 concernant l'augmentation de la cadence des transports publics dans le quartier de Bourguillon.

1.2 Contrats et conventions

Domaine culturel

○ Convention tripartite sur les Assises de la culture

L'année 2014 a vu l'aboutissement du projet des Assises de la culture. La convention tripartite, qui liait Coriolis Infrastructures, la Ville de Fribourg et l'Agglomération, a pris fin en février 2014.

L'objectif de ce processus, lancé en février 2013, était de définir le nouveau cadre de politique culturelle. Cette réflexion était ouverte non seulement aux acteurs culturels régionaux, mais aussi aux citoyens. Le rapport « Culture 2030 » présente la démarche menée par le Groupe de travail ainsi que la vision 2030 d'une politique régionale répondant aux besoins de la population et des milieux artistiques régionaux. Ce rapport a été remis aux responsables politiques régionaux le 16 octobre 2014. Il est disponible à l'adresse suivante : www.assises-culture.ch. La suite à donner à ce rapport devra être discutée dans le courant 2015, compte-tenu de la prise de position des communes.

○ Convention annuelle avec Caritas Fribourg pour la CarteCulture/KulturLegi

Le Comité a réévalué la demande de soutien de Caritas Fribourg dans le cadre de son projet CarteCulture/KulturLegi et a décidé de soutenir ce vecteur de promotion culturelle sous réserve de la mise en œuvre de mesures de diffusion et de communication adaptées, vu le faible impact de cette carte sur les bénéficiaires potentiels. L'Agglomération soutient la CarteCulture depuis 2011. Un montant de CHF 35'000 a été alloué à ce projet pour l'année 2014. Cette convention est renégociée, chaque année, par le Comité.

La CarteCulture est nominative et donne accès à une offre culturelle, sportive et de formation - à prix réduit (rabais de 30 à 70%, selon les partenaires). Cette carte annuelle est gratuite pour les enfants et les adultes. Son obtention nécessite une demande formelle auprès de Caritas Fribourg. Elle est conditionnée au lieu de domicile des personnes disposant de revenus modestes ou au bénéfice de prestations de l'aide sociale ainsi qu'aux familles monoparentales en situation financière précaire.

Le nombre total de cartes distribuées dans le périmètre de l'Agglomération étaient de 441 cartes au 31 octobre 2014. Même si ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année 2013, il reste que le Comité souhaite que cette prestation soit davantage utilisée et a renouvelé son soutien dans ce sens pour l'année 2015.

O Participation à la Commission Romande de Diffusion des Spectacles (CORODIS)

Dans le cadre de la convention trisannuelle (2013-2015) qui lie l'Agglomération à l'association CORODIS, le Comité a décidé d'augmenter, dès 2014, sa participation annuelle de CHF 5'000 à CHF 7'500. La décision du Comité s'explique par sa volonté de renforcer son soutien aux productions théâtrales et chorégraphiques romandes. La contribution 2014 de l'Agglomération (CHF 7'500) représente 5% des montants versés par les villes romandes (y compris Bienne). La CORODIS est également soutenue par la Loterie Romande, la Société Suisse des Auteurs (SSA) et Label + théâtre romand.

Ce soutien à la CORODIS n'est pas considéré comme une subvention culturelle et ne vient donc pas diminuer les ressources disponibles au budget annuel destiné aux acteurs culturels régionaux. La CORODIS fonctionne sur un principe de solidarité et de mise en commun des ressources. Ses membres s'engagent à verser une contribution annuelle pour lui permettre d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Pour de plus amples informations : www.corodis.ch.

CANTONS	Comptes 2013	Comptes 2014*	Budget 2015
BERNE	8'000	13'000	13'000
FRIBOURG	30'000	30'000	30'000
GENEVE	65'000	65'000	65'000
JURA	10'000	10'000	10'000
NEUCHÂTEL	10'000	15'000	15'000
VALAIS	15'000	15'000	15'000
VAUD	100'000	100'000	100'000
Total CANTONS	238'000	248'000	248'000
Villes			
Bienne	5'000	5'000	5'000
Bulle	3'000	3'000	3'000
Carouge	3'800	4'000	4'000
Delémont	1'000	1'000	1'000
Agglomération de Fribourg	5'000	7'500	7'500
Ville de Fribourg	1'000	1'000	1'000
Genève	35'000	35'000	35'000
La Chaux-de-Fonds	7'000	7'000	7'000
Lausanne	35'000	35'000	35'000
Martigny	1'000	2'000	2'000
Meyrin	4'000	4'000	4'000
Monthey	4'000	4'000	4'000
Morges	2'000	5'000	5'000
Neuchâtel	10'000	10'000	10'000
Nyon	4'000	5'000	5'000
Renens	2'000	2'000	2'000
Sierre	2'500	2'500	2'500
Sion	3'000	5'000	5'000
Vevey	3'000	3'000	3'000
Yverdon-Les-Bains	3'000	5'000	5'000
Total Villes	134'300	146'000	146'000
Totaux CANTONS et Villes	372'300	394'000	394'000

* Comptes 2014: version provisoire au 24.03.2015

O Subventions

Le Comité a octroyé, en 2014, un montant total de CHF 495'274 au titre de subventions ordinaires annuelles ou extraordinaires (dont une garantie de déficit de CHF 1'274 en faveur de l'Association EclatsConcerts). 27 demandes de subvention ont fait l'objet d'une non-entrée en matière en raison, notamment, du manque de professionnalisme des requérants ou de la provenance des acteurs culturels. En effet, un certain nombre de demandes de soutien financier provenant d'associations culturelles sises en dehors du périmètre de l'Agglomération sont dirigées vers la promotion culturelle de cette dernière. Or depuis juillet 2013, le Comité a décidé d'exclure du subventionnement les associations requérantes dont les statuts sont établis hors du périmètre de l'Agglomération.

Par ailleurs, depuis 2013 et jusqu'en 2015, douze conventions de subventions pluriannuelles ont été octroyées à des institutions culturelles fribourgeoises selon des critères spécifiques. La procédure de renégociation de ces subventions débutera au printemps 2015.

O Préavis de la Commission culturelle (CCult) et décisions du Comité

En 2014, le Comité a suivi les préavis de la CCult dans 86% des requêtes expertisées par les membres de cette commission. La CCult, composée de douze membres élus par le Conseil, sur proposition du Comité, est un organe consultatif. Ses préavis sont transmis aux membres du Dicastère des promotions (DP) qui étudient leur adéquation avec les règlements en vigueur, puis communiquent leur position aux membres du Comité.

Subventions pluriannuelles 2014 / 12 associations bénéficiaires

Belluard Bollwerk International (BBI)	152'000
Festival International de Films de Fribourg (FIFF)	168'000
Festival International de Musiques Sacrées (FIMS)	95'000
Fri-Art, Centre d'art de Fribourg	130'000
Fri-Son	165'000
La Spirale	121'000
Opéra de Fribourg	90'000
Théâtre des Osses	122'000
Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (RFI)	91'000
Société des Concerts de Fribourg	70'000
Le Nouveau Monde, Fribourg - depuis 2013	130'000
TonVerein Bad Bonn, Düdingen - depuis 2013	90'000
Montant total 2014	1'424'000



Subventions ordinaires annuelles 2014 / 18 associations bénéficiaires

Académie d'Orgue	10'000	Fête de la Danse - RESO	10'000
ADMA - Musique Ancienne	8'000	Keller Poche Theater	6'000
Association Guitare Passion	6'000	La Lanterne Magique	10'000
Bédé-Mania	7'500	Le Bilboquet	18'000
Concerts de l'Avent	30'000	La Nuit des Musées	8'000
Convention Caritas CarteCulture	35'000	Orchestre des Jeunes de Fribourg	30'000
Deutschfreib. Theatergruppe DFTG	4'000	Ensemble Pro Orlando	4'000
Die Zauberlaterne	8'500	Theater in Freiburg (DFAG)	40'000
Festival du Lied - Concerts de Gala	7'000	Kultur im Podium	30'000
Montant total 2014			272'000

Subventions extraordinaires 2014 / 26 associations bénéficiaires

Ensemble Utopie	2'500	Festival de Jazz Intern. de Fribourg ²	50'000
AOCSSM - Concerts St-Michel	2'000	Opéra Louise	10'000
Compagnie Sapana	1'000	FriScènes - Festival de théâtre	5'000
Les Créations Charlatan	8'000	Chœur CantaSensee	6'000
Concerts du Nouvel-An Düdingen	5'000	Midi, Théâtre !	5'000
EclatsConcerts	11'274	Zeugma	2'000
La Tour Vagabonde	12'000	Chœur ARSIS	6'000
Fribourg Jazz Orchestra	1'500	Centre d'Art WALLRISS	10'000
Compagnie LOUA	2'000	Les Georges	35'000
International Piano Series	5'000	Les Amis de la Planche	2'000
Ensemble Vocal Scarlatti	1'000	Le Chœur des XVI	5'000
La Compagnie Boréale	5'000	La Compagnie Koenig	3'000
Espace-Temps - Le Port de Fribourg	10'000	Opus 89	3'000

Dons exceptionnels 2014 / 2 associations bénéficiaires

Université de Fribourg - 125 ans	5'000
La Société des Concerts - 100 ans	5'000

Coup de cœur / Encouragement 2014 / 1 association bénéficiaire

Bouillon de culture	5'000
---------------------	-------

Montant total octroyé pour les subventions extraordinaires, dons et coup de cœur 2014	223'274
--	----------------

Récapitulatif des subventions culturelles 2014

Subventions pluriannuelles (12)	1'424'000
Subventions ordinaires annuelles (18)	272'000
Subventions extraordinaires (29)	223'274
Sous-total subventions annuelles et extraordinaires (47)	495'274
Montant total 2014	1'919'274

² Malgré la composition d'un nouveau Comité d'organisation, l'édition 2014 de la 26^{ème} Jazz Parade à Marly a été annulée, le 3 juillet 2014, par décision préfectorale. La faillite de l'Association du Festival de Jazz International de Fribourg a été prononcée le 25 août 2014 par le Tribunal de la Sarine.

Domaine des transports

Conformément à la décision prise par le Comité et soutenue par le Conseil en 2013, il n'y a pas eu, en 2014, de renégociation des contrats de prestations de transport public (TP) entre l'Agglomération et les communes non-membres de Grolley, Tafers et St. Ursen. Ces trois communes ont, ainsi, traité directement avec l'entreprise prestataire pour les courses additionnelles au trafic régional ou la prolongation des courses du trafic d'agglomération qu'elles souhaitaient commander en 2015. Ces prestations supplémentaires ont ensuite été mises en place, avec l'accord du canton ou de l'Agglomération, au changement d'horaire de décembre 2014.

Le Comité a, par ailleurs, constaté des divergences entre les courses figurant dans les contrats de prestations 2014 et les courses mises à l'horaire par les Transports publics fribourgeois (TPF) à partir de décembre 2013. Ces divergences concernaient les communes de Tafers, ainsi que de St. Ursen, et ont été réglées par l'adaptation des montants versés par les communes ou la mise en place différée ou immédiate de paires de courses de bus. Au vu des difficultés de coordination engendrées par la conclusion de ces contrats de prestations à l'origine de ces divergences, le Comité se félicite de la mise en place de la nouvelle procédure de commande qui met directement en lien les communes et l'entreprise prestataire des TPF.

1.3 Préavis

Dans le cadre des procédures définies par la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le Comité est amené à donner des préavis sur les thématiques de l'aménagement régional et de la mobilité. Ces préavis portent, en principe, sur les révisions partielles ou générales des plans d'aménagement local (PAL) des communes membres ou sur leurs plans d'aménagement de détail (PAD).

En 2014, le Comité a ainsi effectué cinq préavis, qu'il a ensuite transmis au Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) :

Commune/Région	Type de préavis	Dossier	Date
Matran	PAD, examen final	PAD « La Pâla », examen final	07.04.2014
Villars-sur-Glâne	PAD, examen préalable	PAD n°47 « Eglise-Village »	25.08.2014
Villars-sur-Glâne	PAD, examen préalable	PAD « Vorlet »	25.08.2014
Fribourg	PAD, examen final	PAD « Arsenaux »	18.09.2014
Düdingen	PAL, examen final	PAL	18.09.2014

1.4 Statuts de l'Agglomération

Un courrier du Service des communes (SCom) du 7 novembre 2014 a informé le Comité que deux révisions partielles des Statuts de l'Agglomération (Statuts) étaient encore formellement en suspens. La première concernait la clé de répartition financière « Agglomération » et, la seconde, l'introduction du découplage projet d'agglomération/plan directeur régional.

Le Comité a constaté que le dossier de modification des articles 16 et 21 devait être clos puisque le Conseil a finalement pris acte que le projet d'agglomération devait être considéré, au sens de la LATeC, comme un plan directeur régional. Le Conseil d'Etat a, de son côté, approuvé le Rapport stratégique de ce plan directeur régional le 27 mai 2014. Dans ces circonstances, il n'y avait plus lieu de regrouper ces deux demandes de modification des Statuts et le Comité a pu faire procéder à l'approbation, par le Conseil d'Etat, de la modification du seul article 36. Le dossier correspondant a été transmis en date du 28 novembre 2014.

Le Conseil d'Etat a procédé, le 15 décembre 2014, à cette approbation.

1.5 Fonds de Prévoyance de l'Association des Communes de la Sarine pour les Services Médico-Sociaux (ACSMS)

En septembre 2014, le Comité a décidé, dans un premier temps, d'évaluer la solution de prévoyance professionnelle de l'Agglomération et a abordé le Bureau Pittet Associés SA de Genève. Il s'est ensuite avéré que le fonds de prévoyance de l'ACSMS pour les services médico-sociaux était en grave situation de sous-couverture. Le Comité a dû réorienter le mandat confié à ce bureau.

Après examen approfondi, le Comité a pris la décision de résilier, pour le 31 décembre 2014, le contrat d'affiliation qui liait l'Agglomération au fonds de prévoyance de l'ACSMS et a, en parallèle, cherché d'autres solutions de prévoyance professionnelle. Il a choisi l'offre de prévoyance de la fondation Comunitas. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les collaborateurs de l'Agglomération bénéficient, ainsi, d'une très solide prévoyance professionnelle.

1.6 Personnel

○ Analyse de la classification des collaborateurs de l'Agglomération

Au printemps 2014, le Comité a mandaté une personne extérieure pour examiner la classification (échelon, classe) de l'ensemble des collaborateurs. Le Comité a ensuite mis en application les conclusions de ce rapport.

○ Audit externe

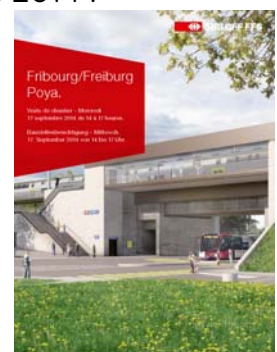
Le Comité a également fait procéder à un audit externe et a obtenu des recommandations en matière d'organisation de l'administration de l'Agglomération et de personnel.

1.7 Communication

En 2014, hormis les activités classiques de communiqués de presse et réponses aux questions des médias, le Comité a mené différentes actions de communication.

○ Conférences de presse

- Le 15 septembre 2014, le Comité a pris part à la conférence de presse d'ouverture de la onzième édition de la Semaine de la mobilité fribourgeoise (SEMO). Cet événement, qui s'est déroulé du 16 au 20 septembre 2014, a connu un grand succès populaire, marqué notamment par les visites de chantier de la halte Fribourg/Freiburg Poya (voir infra) et l'organisation d'un Village de la mobilité dans le cadre des 125 ans de l'Université de Fribourg.
- Le Comité a organisé, en partenariat avec l'Etat de Fribourg et les CFF, des événements de communication relatifs à la nouvelle halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya. Trois événements ont, ainsi, ponctué l'année 2014 :
 - Une cérémonie « premier coup de pioche » s'est déroulée le 4 avril 2014. A cette occasion, les éditions du jour des quotidiens régionaux ont été soigneusement déposées dans les fondations de la halte.
 - Des visites de chantier ont eu lieu le 17 septembre 2014 dans le cadre de la SEMO. Elles ont permis aux officiels, aux étudiants de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg ainsi qu'au grand public de découvrir les coulisses de cette nouvelle infrastructure ferroviaire. Cette manifestation a bénéficié d'une forte affluence et d'une excellente couverture médiatique.
 - L'inauguration officielle de la halte a eu lieu le 3 décembre 2014. Les partenaires du projet ainsi que de nombreux invités ont pu se rendre à la halte en empruntant un train spécialement affrété et baptisé quelques minutes plus tôt. Depuis le changement d'horaire de décembre 2014, ce sont ainsi 70 trains qui s'arrêtent chaque jour à cette nouvelle halte.



- Le mardi 7 octobre 2014, le Comité, en partenariat avec la Ville de Fribourg et Groupe E, a inauguré le premier tronçon réaménagé de la Transagglo en Ville de Fribourg. Projet phare de l'Agglomération en faveur de la mobilité douce, la Transagglo reliera, à terme, Avry à Düdingen sur environ 17 km. Constitué des sentiers du Nord et des Casernes, ce tronçon représente une part importante de la liaison piétons/vélos, en site propre, entre la gare CFF Fribourg/Freiburg et la halte Fribourg/Freiburg Poya.

○ Atelier „densification“

En janvier 2014, le Comité a organisé un atelier sur le thème de la densification. Cette demi-journée de réflexion était destinée aux membres de la Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM) et aux techniciens des communes. Des intervenants extérieurs (urbanistes, architectes, aménagistes, paysagistes et juristes) ont donné des informations sur l'état de la planification cantonale et ont montré de bons exemples de densification en zone urbaine en accordant une attention particulière aux aspects liés à la qualité de vie (santé).

○ Site internet et site cartographique

- Le site internet de l'Agglomération est régulièrement mis à jour. L'ensemble des documents en vue des séances du Conseil y sont disponibles tant en français qu'en allemand.
- Dans le cadre du projet-modèle « Espace ouvert Fribourg / Freiraum Freiburg », un site internet, contenant des informations sur ce projet, a été mis en place en novembre 2014 : www.espaceouvertfribourg.ch



- Depuis le mois de novembre 2014, le site cartographique de l'Agglomération est en ligne. Il contient toutes les cartes liantes du Rapport stratégique du Plan directeur de l'Agglomération. Ce site est hébergé et entretenu par la Ville de Fribourg (Sitecof).

○ AggloNews

Pour la première fois, le Comité a fait éditer une brochure de deux pages « AggloNews » à l'intention des membres du Conseil et des communes membres. Le format choisi permet d'informer, en quelques mots, sur les activités du Comité ainsi que sur les projets et travaux en cours. Le Comité prévoit de publier l'« AggloNews » à l'occasion de chaque séance ordinaire du Conseil.



O Flyer Raum+

Un dépliant en français et en allemand informe les communes membres de l'Agglomération sur l'étude de densification, lancée conjointement par l'Agglomération et le SeCA, en 2014. Mise au point par la chaire d'aménagement du territoire de l'Ecole polytechnique de Zurich puis testée dans plusieurs cantons alémaniques, la méthode Raum+ permet de répertorier les réserves de zones à bâtir. À terme (pour le PA3, notamment), l'objectif est de pouvoir, sur la base d'une vue d'ensemble tant qualitative que quantitative, élaborer une stratégie de mobilisation de ces réserves. Une plateforme internet offrira aux communes la possibilité d'avoir accès, en français, comme en allemand, aux données ainsi collectées.



2 Dicastères

2.1 Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM)

En 2014, le DAEM s'est réuni à 21 reprises, en séance ordinaire, et à deux reprises, en séance extraordinaire.

Plusieurs des membres de ce dicastère ont également participé à des séances spécifiques avec le Service cantonal de la mobilité (SMo). Il y était alors question de la coordination des prestations de TP aux échelles régionale et cantonale, des aspects financiers en liaison avec les subventions cantonales ou des projets concrets de développement du réseau TP. Le DAEM a préparé six projets de message à l'attention du Comité (messages N°23, 24, 26, 28, 29 et 30).

Aménagement régional

O Rapport stratégique du Plan directeur d'agglomération (PDA)

Le rapport stratégique du Plan directeur d'agglomération a été approuvé par le Conseil d'Etat le 27 mai 2014. Il rassemble le contenu (texte et cartes) liant du PDA.

O Projet d'agglomération de deuxième génération de Fribourg (PA2) : Rapport d'examen de la Confédération et Accord sur les prestations

L'Office fédéral du développement territorial (ODT) a livré son rapport définitif d'examen du PA2 de Fribourg, le 26 février 2014. Ce rapport confirme le taux de cofinancement de 40% (plus haut taux attribué aux projets d'agglomération de deuxième génération) accordé à 57 mesures du PA2, soit un total de CHF 23.24 millions (prix d'octobre 2005). Ce montant a été libéré par l'Assemblée fédérale par Arrêté du 16 septembre 2014.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil d'Etat et le Comité ont ensuite négocié les termes de l'Accord sur les prestations du PA2, à l'occasion de plusieurs rencontres durant l'année 2014. Cet Accord règle la participation de la Confédération à la mise en œuvre des mesures du PA2 de Fribourg et précise les mesures imputables au fonds d'infrastructure comme celles que la Confédération exclut de ce cofinancement mais dont elle exige la réalisation. Dans ce contexte, le Comité a obtenu, au cours du mois de décembre 2014, un engagement écrit des Conseils communaux des communes membres de l'Agglomération en vue de la préparation et de la réalisation des mesures du PA2 qui relèvent de leur compétence.

O Projet d'agglomération de troisième génération de Fribourg (PA3)

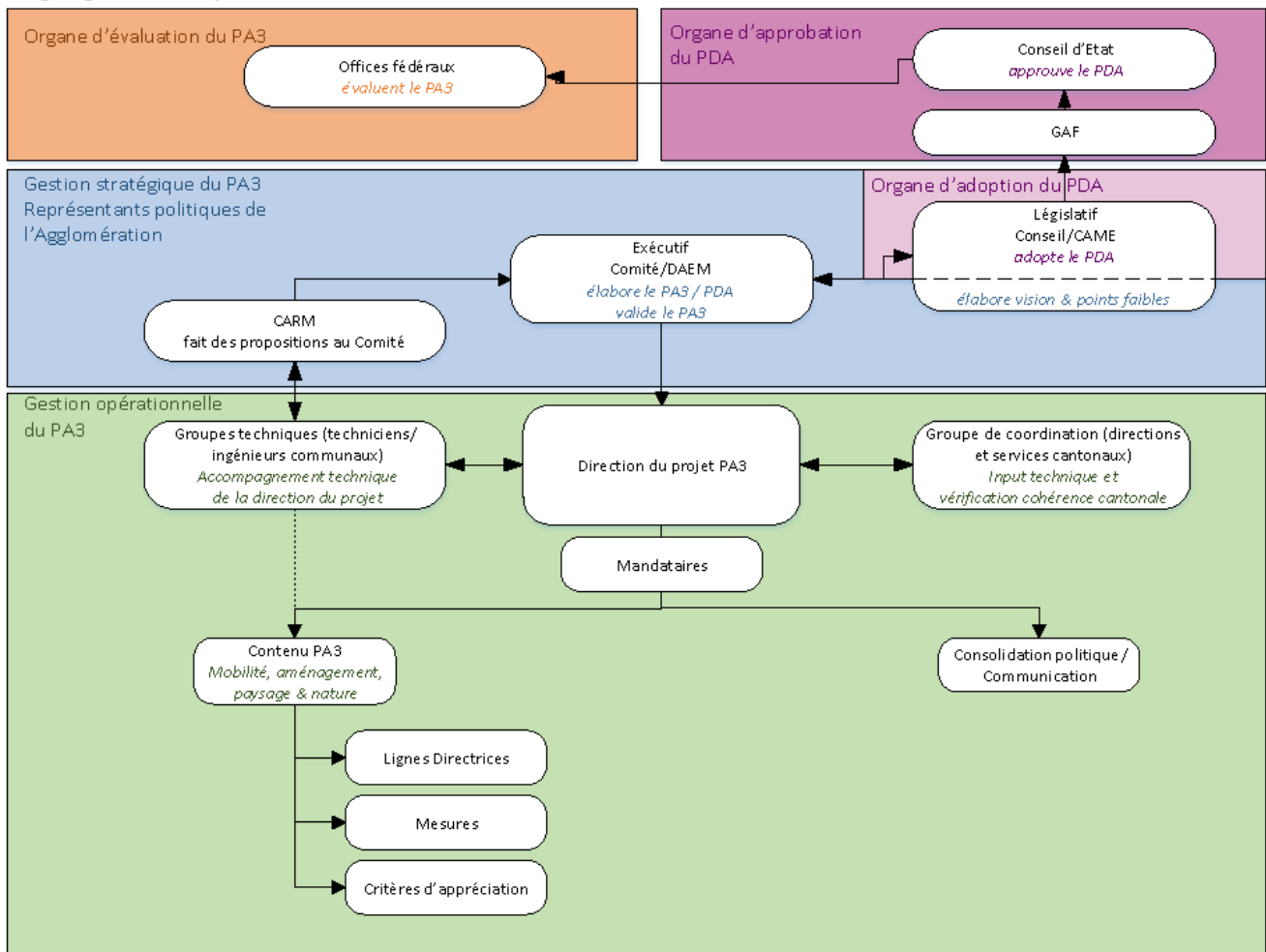


Le Comité, statutairement en charge de l'élaboration de la planification directrice régionale (art. 21 des Statuts), a décidé, au cours de la séance extraordinaire du 14 octobre 2014, de démarrer les travaux du PA3, respectivement du Plan directeur régional (PDA). Il a ensuite décidé d'aborder, dès la séance du 4 décembre 2014, le Conseil pour lui demander les crédits d'étude nécessaires. Une enveloppe financière d'un montant total de CHF 710'000 a été proposée pour effectuer l'ensemble des travaux en lien avec le dépôt d'un projet d'agglomération dûment validé.

Le Comité a ensuite décidé, pour l'élaboration du PA3, de suivre une procédure sur invitation et a chargé le DAEM de sélectionner les différents bureaux invités à faire une offre. Douze bureaux ont ainsi été abordés, quatre pour chaque grande thématique du projet d'agglomération (urbanisation, mobilité, nature et paysage). Le DAEM a validé les cahiers des charges de chacune de ces thématiques, en décembre 2014, et les a transmis, le 19 décembre 2014, aux douze bureaux invités.

Parallèlement, le Comité a pris, en décembre 2014, la décision d'organiser les 25 et 26 février 2015 un atelier participatif, ouvert notamment aux membres du Conseil d'agglomération, et consacré au PA3.

Organigramme PA3/PDA



Motivations du Comité

Le Comité soutient l'élaboration d'un PA3, respectivement la révision de son PDA, en raison, tout d'abord, de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Depuis cette entrée en vigueur, tout nouveau projet d'extension de zone à bâtir doit être compensé par un retour simultané en zone agricole d'une surface équivalente. Par ailleurs, l'extension de la zone à bâtir sur des terrains situés sur des surfaces d'assolement (SDA) est aujourd'hui impossible, dans la mesure où le canton de Fribourg ne remplit pas son quota de SDA. L'Agglomération est concernée au premier

chef par ces deux problématiques et doit donc adapter sa planification directrice. Le Comité est d'avis qu'une telle adaptation pourrait se faire parallèlement à l'élaboration du nouveau Plan directeur cantonal et ainsi, le cas échéant, influencer son contenu. D'une manière générale, il lui paraît opportun de coordonner, de manière étroite, la révision de ces deux planifications.

Le second élément plaidant en faveur de l'élaboration d'un PA3 se trouve dans le soutien du Conseil fédéral au PA2. En effet, parallèlement au soutien financier de 41 mesures du PA2, le Conseil fédéral a retenu 18 mesures - aujourd'hui en priorité B - d'un montant d'environ CHF 17 millions de cofinancement. Ces montants, aujourd'hui indicatifs, ne pourront être libérés que si l'Agglomération les justifie dans un PA3, qu'elle déposera auprès des offices fédéraux d'ici 2016. À noter que ce PA3 pourrait, le cas échéant, contenir de nouvelles mesures qui bénéficieraient également d'un cofinancement fédéral.

○ **Projet-modèle « Espace ouvert Fribourg/Freiraum Freiburg »**

Le 28 février 2014, le Comité a déposé, dans le cadre des projets-modèles « développement territorial durable 2014-2018 » lancé par la Confédération, un projet intitulé « Espace ouvert Fribourg/Freiraum Freiburg ». L'objectif de ce projet est la requalification des espaces ouverts afin d'y améliorer la qualité de vie. Ce projet a pour but de créer et de mettre en réseau des espaces ouverts de qualité. L'accent doit être mis, dans le sens de la durabilité, sur les liens entre ces espaces et la mobilité piétonne. Le 27 mai 2014, la Confédération a fait savoir qu'elle retenait 33 projets sur les 149 déposés. Les offices fédéraux ont été convaincus par ce projet qui met en avant la participation active de la population (population qui conçoit et qui réalise ce qu'elle a conçu) et en évidence les liens entre la santé (physique et psychique) et l'aménagement approprié de ces espaces. Concrètement, le projet a démarré à la fin de l'été 2014. En novembre, le Comité a demandé aux communes de lui annoncer tous les projets d'espaces ouverts qu'elles souhaitaient requalifier dans le cadre du projet-modèle. L'équipe de projet en choisira cinq et lancera le premier atelier participatif au printemps 2015.



○ **Raum+**

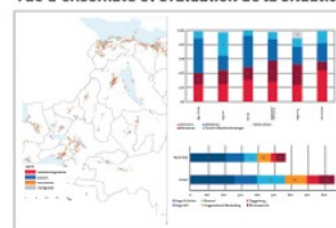
Le PA2 prévoit l'élaboration d'une stratégie de densification pour l'Agglomération. Afin d'établir cette stratégie, il est nécessaire de connaître les réserves en zones à bâtir de l'Agglomération. En 2013, le Comité s'est renseigné sur la méthode Raum+, méthode conseillée par la Confédération pour le calcul du potentiel de développement. Il a ensuite abordé le canton de Fribourg, qui a décidé de participer activement à cette étude et de la soutenir financièrement. En mars 2014, le Comité a confié à l'EPFZ cette étude sur les dix communes de l'Agglomération. La base de données ainsi créée permettra au Comité d'articuler, conformément aux exigences de la LAT, une stratégie de densification. Durant l'été 2014, l'Agglomération a fait traduire la plateforme Raum+, jusqu'ici uniquement disponible en allemand. En automne 2014, l'EPFZ a rassemblé les données mises à disposition par le canton et au début de l'année 2015, ces données seront vérifiées lors d'entretiens avec les responsables politiques et techniques des différentes communes.

Plateforme décentralisée et actualisable



- Système d'aménagement et de planification en ligne
- Accès aux données en tout temps et en tout lieu
- Possibilité d'utiliser le système pour les besoins de la Commune en matière d'aménagement

Vue d'ensemble et évaluation de la situation



- Représentation uniformisée des données à l'échelon intercommunal
- Possibilité de développer une stratégie différenciée et objective en matière d'aménagement
- Raum+ génère toutes les données utiles pour agir sur les réserves de surfaces à bâtir et les obstacles à leur mobilisation

Mobilité

O Gestion et coordination des réseaux de mobilité

Réseau de transport public (TP)

- En 2014, le Comité a continué d'œuvrer en faveur du développement des prestations de TP tout en tenant compte des ressources financières mises à la disposition de l'Agglomération (participation financière des communes membres et subventions cantonales).

Suite au refus du projet de budget 2014 par le Conseil en séance du 25 septembre 2013, il n'était matériellement pas possible d'introduire les nouvelles prestations souhaitées au changement d'horaire de décembre 2013. Celles-ci ont donc exceptionnellement été mises en service le 24 août 2014, en accord avec l'entreprise prestataire :

- ligne 1 : Marly - Portes de Fribourg : cadence 7/8 minutes aux heures de pointe,
 - ligne 4 : Auge - Gare : cadence 7/8 minutes aux heures de pointe,
 - ligne 5 : Torry - Villars-Sud : cadence 7/8 minutes étendue au samedi de 9h à 17h,
 - ligne 8 : Fribourg - Chésopelloz : un aller-retour avec départ de Fribourg tous les jours à 20h38,
 - ligne 9 : Fribourg - La Faye : quatre aller-retour avec départ de Fribourg du lundi au vendredi, sauf fêtes générales, à 8h38, 9h38, 10h38 et 14h38, et un aller-retour tous les jours à 20h38,
 - ligne 11 : Fribourg - Matran-Rosé : une course supplémentaire avec départ de Rosé du lundi au samedi, sauf fêtes générales, à 6h33.
- Le 9 octobre 2014, le Conseil a adopté le budget 2015, comprenant les prestations de TP arrêtées pour 2015, par le Comité. Celles-ci correspondent aux prestations fournies en 2014, incluant l'annualisation des prestations introduites en août ainsi que l'exclusion des courses précédemment commandées pour le compte des communes non-membres (voir supra). Ces prestations s'élèvent à CHF 22.2 millions et ont été mises en service au 14 décembre 2014.

Réseau de vélos en libre-service (VLS)

Fin 2014, le réseau de VLS compte dix stations totalisant 115 bornes et 90 vélos, dont 36 vélos électriques.

Le réseau est identique à celui de 2013 étant donné qu'aucune nouvelle station n'a été mise en service. En revanche, le nombre de transactions a fortement diminué passant d'environ 10'000 en 2013 à environ 6'500 en 2014. Le nombre d'abonnés a également diminué de 28% au cours de l'année pour s'établir à 212 en fin d'exercice.

Les comptes d'exploitation du réseau VLS ne sont, à l'heure actuelle, pas équilibrés. En 2013, le déficit d'exploitation s'élevait à environ CHF 30'000.

Il pourrait s'élever à CHF 170'000 en 2014, selon les premières indications fournies par le prestataire PubliBike SA. De fait, ce sont les communes, propriétaires des stations, qui sont amenées à financer ces montants sous forme d'une garantie de déficit illimitée.

Face à cette situation et à l'échéance de la convention liant les communes et le prestataire au 31 décembre 2014, le Comité a mandaté une étude destinée à évaluer la pertinence du maintien de ce réseau et, le cas échéant, à évaluer les coûts de développement du réseau au cours de ces prochaines années (voir infra). Les résultats de cette étude, accompagnés des recommandations du Comité, ont été remis aux communes le 1^{er} juillet 2014 pour suite utile. Il appartient, en effet, aux communes, commanditaires des prestations et propriétaires des infrastructures et du matériel roulant, de décider de l'avenir du réseau de VLS. Pour rappel, l'Agglomération planifie, à l'échelle régionale, le réseau de stations et subventionne ces infrastructures, pour autant qu'elles soient conformes à sa planification et que la commune concernée ait déposé une demande de subventionnement.

Réseau des parkings d'échange (P+R)

En 2014, le réseau compte toujours huit parkings d'échange. Le DAEM rappelle que si les recettes des cartes journalières TP sont versées à Frimobil, celles des abonnements mensuels et annuels des P+R sont versées à l'Agglomération. Les recettes de stationnement sans utilisation d'un titre de transport reviennent aux communes propriétaires concernées (Avry, Fribourg, Givisiez, Marly et Villars-sur-Glâne).

En 2014, les recettes des abonnements P+R relevant de l'Agglomération se sont élevées à un montant global de CHF 109'423.60, dont CHF 80'658.00 provenaient du P+R des CFF. Les CHF 28'765.60 restants, attribuables aux P+R des communes membres, ont été reversés à la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise (CTIFR), conformément à la convention qui lie l'Agglomération à cette dernière.

En comparaison avec les exercices 2012 et 2013, les recettes des P+R se présentent comme suit:

	2012	2013	2014	Evolution 2013-2014	
P+R CFF	66'168.00	71'496.00	80'658.00	9'162.00	12.81%
P+R communes membres	23'911.50	24'569.00	28'765.60	4'196.60	17.08%
TOTAL	90'079.50	96'065.00	109'423.60	13'358.60	13.91%

○ Etudes

Réseau VLS - Bilan intermédiaire et perspectives de développement

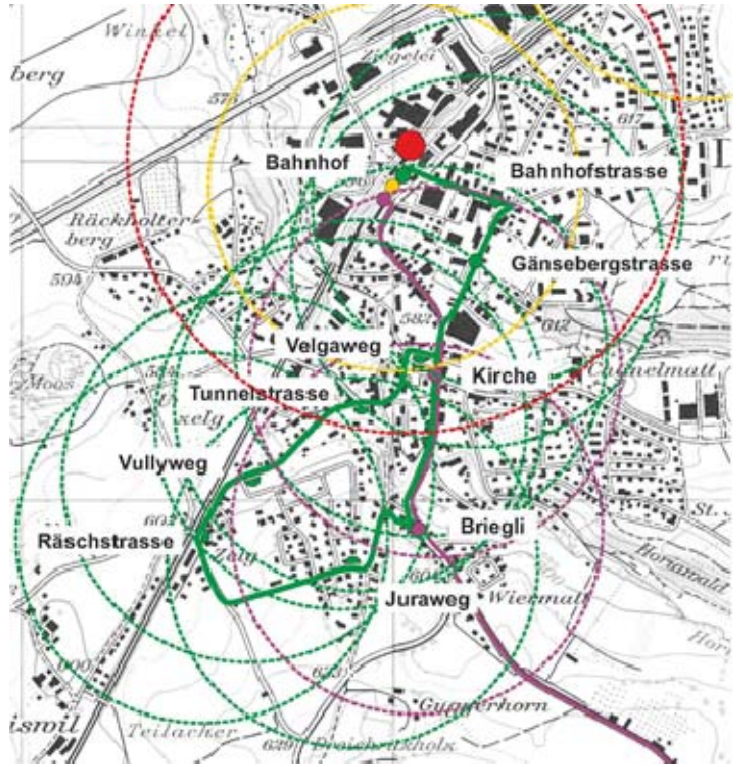
Lors de sa séance du 27 février 2014, le Comité a chargé le bureau team+ de Bulle d'analyser la situation du réseau de VLS et l'impact de son développement pour les collectivités. Pour ce faire, le mandataire a procédé à un cadrage sur les différents systèmes de VLS existants en Suisse, puis s'est intéressé aux spécificités du réseau fribourgeois, sous l'angle des caractéristiques du système, de son organisation, du financement du réseau et de sa fréquentation. Une analyse comparative a ensuite été réalisée avec le réseau installé à Bienne qui présente un concept d'exploitation sensiblement différent puisque les stations ne comportent pas de bornes d'accrochage. L'étude arrive à la conclusion que le système biennois est nettement supérieur et que la planification du PA2 doit être revue afin de viser un réseau beaucoup plus dense et complémentaire aux TP.

Le Comité a fait siennes les conclusions de cette étude et a proposé aux communes de réorienter la stratégie de développement du réseau, en ce sens, en procédant rapidement à la transition vers ce nouveau système, plus flexible et économique. En réaction à cette étude, les communes concernées ont décidé de la mise en place d'un groupe de travail chargé d'analyser la situation. Durant la seconde moitié de l'année 2014, ce groupe s'est employé à définir une nouvelle convention-cadre, valable une année, avec PubliBike SA, actuel prestataire. Cette convention devrait être signée au début 2015.

Concept de prestations de transport public (TP) pour la commune de Düdingen « Angebotskonzept Düdingen »

Dans son étude de 2013 sur une liaison de bus entre Fribourg, le bureau Bahn + Bus Beratung AG a examiné différentes variantes selon des critères de coûts, d'habitants/emplois desservis et de correspondances potentielles. Ces variantes (mise en circulation de bus supplémentaires ou mise à profit des temps d'attente des bus existants) ont été présentées à un groupe de travail piloté par l'Agglomération et composé de représentants des TPF, du SMO, des communes de Düdingen et de Fribourg.

Lors de la séance du 1^{er} mai 2014, le Comité, sur préavis du DAEM, a opté pour la variante qui propose de profiter des temps d'attente des bus de CarPostal Suisse SA à la gare de Düdingen pour mettre en place une desserte locale en direction du nouveau quartier de Briegli. Le Comité prévoit de lancer des appels d'offre en 2015 et une mise en service au changement d'horaire de décembre 2016.



Accessibilité de la gare de Givisiez

En parallèle aux études ferroviaires nécessaires à la modernisation de la gare de Givisiez, prévue dans la mesure 10.2 du PA2, une étude de mobilité et d'urbanisation a été lancée en mars 2014 sur ce secteur. Réalisée par le bureau team+ et financée par la commune de Givisiez, le SMO, les TPF et l'Agglomération (message N°23 accepté le 10 avril 2014), cette étude constitue un élément de la mesure U-A06 du PA2. Au cours de l'année, la première phase de l'étude, destinée à fournir aux CFF les éléments de base nécessaires au projet ferroviaire, a pu être menée à bien. Les caractéristiques principales des aménagements nécessaires y sont notamment définies, à savoir la passerelle permettant l'accès aux quais, l'interface avec les TP, le stationnement des vélos et les itinéraires de mobilité douce. Cette étude sera poursuivie en 2015, en étroite coordination avec le projet général de modernisation de la gare piloté par les CFF.

Faisabilité d'une ligne de métro ou de tram-train entre la gare de Fribourg et Marly

Lors de sa séance du 5 juin 2014, le Comité a mandaté le bureau team+ afin de réaliser une étude destinée à lui fournir les éléments nécessaires pour répondre au postulat n°15 concernant la faisabilité d'une ligne de métro ou de tram-train entre la Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes Ecoles Pérolles-Marly. Sur la base des nombreuses analyses déjà réalisées sur la question, cette étude dresse un bilan de la situation actuelle et des développements prévus à l'horizon 2030. S'il apparaît que ce secteur connaîtra bel et bien une forte croissance de la demande en TP, il ne sera cependant pas le seul à l'échelle de l'Agglomération. L'étude arrive ainsi à la conclusion que la solution proposée ne semble pas être la plus pertinente étant donné ses effets relativement modestes sur la qualité de la desserte, les contraintes liées à sa mise en place et son coût élevé. Au vu de ces considérations, le Comité ne s'est pas déclaré favorable, à ce stade, à la mise en place d'une ligne de métro ou de tram-train telle que proposée par le postulat n°15. Il s'est, par contre, prononcé en faveur du lancement d'une étude globale d'amélioration du réseau de TP de l'Agglomération, au sein de laquelle des solutions du type de celle proposée par le postulat pourraient être prises en compte.

Augmentation de la cadence des transports publics (TP) dans le quartier de Bourguillon

En réponse au postulat n°17, le DAEM a mené une étude à l'interne sur la question de la desserte en TP du quartier de Bourguillon, dans le contexte de la fermeture au trafic individuel motorisé du Pont de Zähringen. Partant d'une analyse de la situation actuelle, cette étude se penche sur les modalités possibles d'un développement adéquat de l'offre en TP dans ce secteur et sur les différentes solutions envisageables. Sur cette base, le Comité a proposé de demander aux autorités cantonales un cadencement intégral à l'heure de la ligne n°127, en semaine et le week-end, ainsi que l'intégration au trafic régional des renforts d'ores et déjà mandatés par l'Agglomération, sur cette ligne. Cette demande a, par la suite, été introduite auprès du SMO à l'occasion des rencontres régulières entre ces deux organes.

○ Subventions des mesures infrastructurelles de mobilité

Le DAEM a traité les demandes de subvention déposées par les communes de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne pour des infrastructures de mobilité (cheminement de mobilité douce, maîtrise du trafic, réaménagement de la circulation routière ou encore réaménagement de carrefour). Ces subventions ont représenté un volume d'investissement de CHF 1'984'369.30. Elles ont ensuite été soumises au Conseil, par le Comité, pour libération (messages N°24, 26 et 28).

○ Soutien financier à des mesures de gestion de la mobilité

Sur proposition du DAEM, le Comité a décidé de continuer de soutenir, en 2014, les mesures de gestion de la mobilité ci-après :

Pédibus

Un montant de CHF 5'000 a été versé à la coordination « Pédibus » mise en place au niveau cantonal.

Semaine de la mobilité (SEMO)

Un montant de CHF 5'000 a été accordé à la SEMO qui a eu lieu du 16 au 20 septembre 2014. Un accent particulier a été mis, pour cette onzième édition de la manifestation, sur le projet de halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya (voir supra).

Cours « Être et Rester mobile »

Le Comité a décidé de renouveler son soutien à l'organisation de ces cours qui s'adressent aux seniors du canton et doivent leur faciliter l'utilisation des TP. Ces cours ont été organisés en français et en allemand, à Fribourg et à Düdingen.

Défi vélo Fribourg

Pour la première fois en 2014, le Comité a décidé de soutenir la réalisation de l'action « Défi vélo » organisée par Pro vélo Fribourg/Freiburg, à hauteur de CHF 2'000. Organisé à l'échelle romande, cet événement destiné aux jeunes entre 15 et 18 ans s'est tenu pour la deuxième fois à Fribourg en 2014. Il se déroule sous la forme d'une compétition par équipe s'étalant sur toute l'année scolaire et vise à promouvoir l'utilisation du vélo au quotidien ainsi qu'à améliorer la sécurité et les comportements dans la circulation.

2.2 Dicastère des promotions (DP)

En 2014, le DP s'est réuni onze fois afin de présenter, au Comité, les différents projets menés dans le cadre de la promotion économique et d'évaluer les préavis de la CCult.

Promotion économique

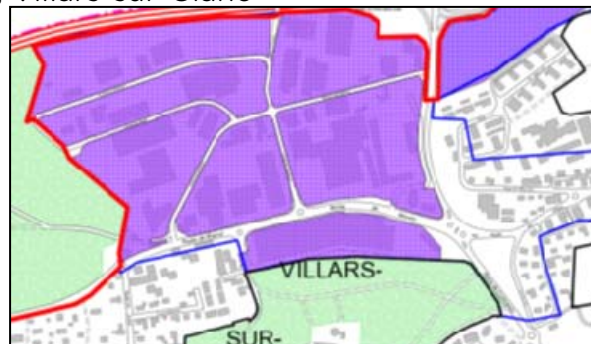
O Développement économique du territoire

Analyse des zones d'activités

Une cartothèque des zones d'activités de l'Agglomération à densifier ou à requalifier a été élaborée, principalement en 2013, et publiée en septembre 2014. Cette dernière tient compte de nouvelles exigences qualitatives imposées en termes de gestion économe et durable du foncier et de maîtrise des déplacements, tout en considérant les trois types de zones d'activités répertoriés en aménagement du territoire, dans le Plan directeur cantonal de Fribourg : zones d'activités stratégiques cantonales, zones d'activités d'importance cantonale et autres zones d'activités.

Différents aspects sont analysés dans ce document, comme l'accessibilité, la densification possible, la qualification envisagée, le développement durable ainsi que les enjeux de développement du point de vue économique, comme illustré dans l'exemple ci-dessous :

Secteur stratégique : Parc d'activités de Moncor, Villars-sur-Glâne



Site intégré dans l'espace considéré comme stratégique (ligne bleue) par l'Agglomération

Surface : environ 385'000 m ²	
<u>Emplois</u> 3'915 emplois 51% secondaire 49% tertiaire	<u>Etablissements</u> 150 établissements 17% secondaire 83% tertiaire
Source : Données emplois/ établissements 2011 STATENT (provisoires)	

Projets particuliers de territoire économique

blueFACTORY, Fribourg

En 2014, le DP a poursuivi son appui au projet blueFACTORY en participant aux différents groupes de travail. Il s'agissait notamment de séances mensuelles de préparation gérées par la Ville de Fribourg et coordonnées au niveau cantonal ainsi que des séances consacrées au Masterplan de développement du site.



Projet d'écologie industrielle (EI) sur la zone industrielle (ZI) de Corminboeuf-Givisiez

Après l'expérience positive du projet d'EI de Moncor à Villars-sur-Glâne, un nouveau projet de ce type a été initié au printemps 2014 sur les zones d'activités de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot. Ce projet est porté par l'Agglomération et les communes susmentionnées, en collaboration avec Innoreg et Cleantech dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR).

Dans un premier temps, l'accent a été mis sur la ZI de Corminboeuf et Givisiez. Un premier atelier, qui a eu lieu en juin 2014, a permis d'identifier des thèmes prioritaires pour les entreprises : (1) chauffage à distance pour la ZI, (2) synergies au niveau des panneaux photovoltaïques, (3) systèmes mutualisés de sécurité externe et (4) zone de délestage des camions commune à la zone. Le DP a coordonné une rencontre entre les entreprises de ladite ZI, qui s'est tenue fin septembre 2014, confirmant ainsi leur intérêt pour un projet d'EI.

○ Services de promotion économique

Guichet économique - services aux entreprises

Le DP a pu répondre aux demandes des entreprises de la région. La majorité de ces demandes ont concerné des recherches de terrain et de locaux. Dans une moindre mesure, le DP a été sollicité pour des renseignements au sujet des organismes de soutien à l'innovation et de financement.

Le DP a également assuré la représentation de l'Agglomération au Conseil d'administration de la société Effort Fribourg SA.

Revitalisation commerciale

Le DP a poursuivi des activités de revitalisation commerciale de la région, notamment en assurant le rôle de coordination et de soutien du groupe des promotions (économique, touristique et culturelle) de la Ville de Fribourg. Ce groupe collabore avec les associations de commerçants et avec d'autres acteurs actifs dans le domaine.

○ Actions de promotion économique

Le DP a continué à soutenir l'association Région Capitale Suisse (RCS) et a proposé au Comité de prendre part au projet spécifique des 20 sites prioritaires de développement économique que la région avait identifiés. Le Comité a accepté, en septembre 2014, de participer et de financer ce projet dans la mesure où deux de ces 20 sites, blueFACTORY et Bertigny/Fribourg Sud se situent sur le territoire de l'Agglomération.

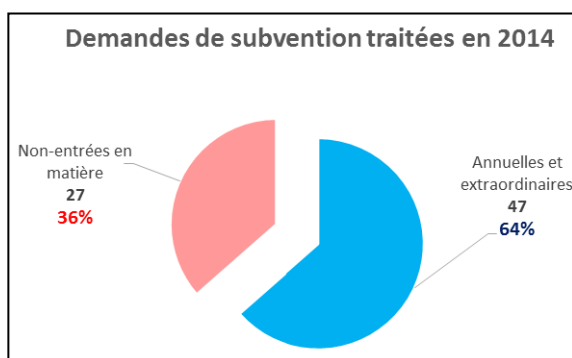
Il en est de même pour la coordination avec Innoreg qui gère les projets de la NPR au niveau cantonal. Les bases de données ont été développées et fournies à la Promotion économique du canton de Fribourg, moyennant une rétribution annuelle de CHF 6'000.

Promotion des activités culturelles

○ Traitement des demandes de subventions ordinaires annuelles et extraordinaires

Un budget prévisionnel annuel de CHF 511'000 était disponible début 2014 afin de soutenir les activités culturelles de l'Agglomération, complété par une contribution volontaire de certaines communes non-membres (Autigny, La Brillaz, Chésopelloz, Ependes, Grolley, Pierrafortscha, Schmittin, La Sonnaz, St-Ursen, Tifers) d'un montant total de CHF 19'138. Le Comité disposait donc d'une enveloppe totale de CHF 530'138 afin d'assurer les initiatives des acteurs culturels répondant au Règlement régissant la reconnaissance régionale des activités culturelles (soit une augmentation de plus de 10% par rapport au budget de l'année précédente).

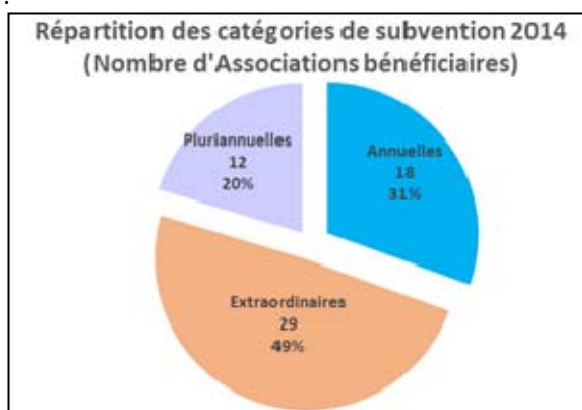
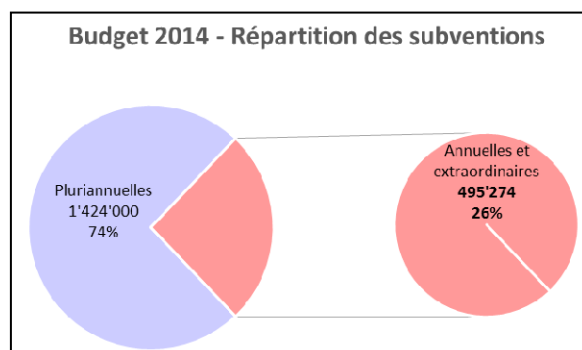
Au cours de l'année 2014, la CCult s'est réunie à six reprises afin de préavisier près de 47 demandes de subventions annuelles et extraordinaires (respectivement



18 subventions annuelles (38%) et 29 subventions extraordinaires (62%). 27 demandes de soutien ont fait l'objet d'une non-entrée en matière, soit 36% des requêtes, contre 38% en 2013.

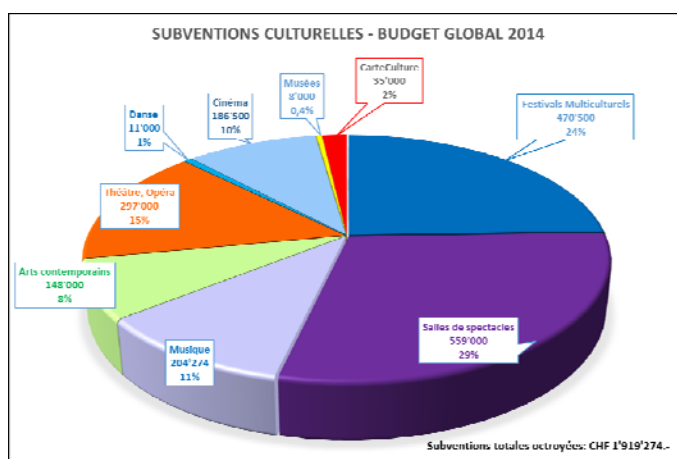
○ Répartition par catégorie des subventions allouées aux acteurs culturels en 2014

La répartition du montant des subventions par catégorie montre que l'essentiel du budget est consacré aux associations bénéficiaires de subventions pluriannuelles. Effectivement, un montant de CHF 1'424'000 a été octroyé à ces associations, ce qui représente plus de 74% du budget global des subventions culturelles de l'Agglomération en 2014 (2013 : CHF 1'354'000, soit 75%). En revanche, ces subventions ne profitent qu'à 20% des acteurs culturels ayant déposé une demande de soutien, correspondant au Règlement de l'Agglomération de Fribourg, en 2014. Ainsi, le budget des subventions annuelles et extraordinaires représente 26% des montants alloués aux acteurs culturels en 2014. Pendant cette période, l'enveloppe budgétaire disponible a, néanmoins, été plus importante qu'en 2013 pour les subventions annuelles et extraordinaires. Ainsi, 49% des requêtes déposées auprès de l'Agglomération ont abouti à l'octroi d'une subvention extraordinaire et 31% à l'attribution d'une subvention annuelle. Le total des subventions annuelles et extraordinaires, octroyées effectivement en 2014, atteint CHF 495'274 au 29 janvier 2015.



○ Domaines couverts par les subventions culturelles de l'Agglomération en 2014

Toutes catégories de subventions confondues et comme en 2013, les salles de spectacles représentent 29% des subventions de l'Agglomération 2014, suivies par les festivals multiculturels (24% des subventions). Les montants alloués ont néanmoins augmenté, respectivement de 9% pour les festivals et de 7% pour les salles de spectacles.



Les domaines de la musique (classique et contemporaine) et du cinéma (principalement le FIFF) sont également couverts de façon très proche par les subventions culturelles, respectivement 11% du budget annuel et 10%. À noter : les subventions annuelles et extraordinaires allouées aux chœurs et ensembles de chœur représentent 42% des montants octroyés pour le domaine de la musique classique et 28% des subventions globales du domaine de la musique (classique et contemporaine, y compris la Société des Concerts de Fribourg, bénéficiaire de subventions pluriannuelles).

Les domaines du théâtre et de l'opéra sont soutenus à hauteur de 15% du budget 2014 (proportion identique à celle de 2013). Les arts contemporains (visuels et plastiques) représentent 8% des subventions allouées (centres d'arts et expositions). Enfin, les

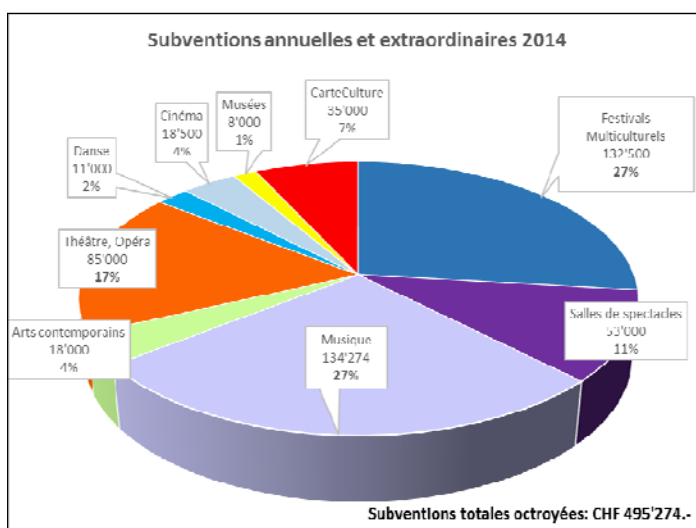
domaines de la danse et des musées sont minoritairement représentés parmi les catégories culturelles avec respectivement 1% des subventions allouées pour la danse et 0,4% exclusivement pour la manifestation annuelle de La Nuit des Musées. Enfin, la promotion des activités culturelles est soutenue, à travers la CarteCulture de Caritas Fribourg, à hauteur de 2% des subventions 2014.

○ Domaines couverts par les subventions annuelles et extraordinaires en 2014

Si l'on considère strictement le budget des subventions annuelles et extraordinaires, la répartition des allocations par domaine varie sensiblement: le domaine de la musique est privilégié avec 27% des allocations, suivi du domaine des festivals multiculturels (26%). Le domaine du théâtre et de l'opéra arrive dans le trio de tête avec 17% des montants octroyés pour ce même budget spécifique.

Si l'on observe les demandes initiales exprimées par les acteurs culturels - avant expertise des membres de la commission - un écart de CHF 348'726 existe entre les montants sollicités et les montants alloués. Le budget des subventions culturelles de l'agglomération n'est pas en mesure de répondre seul aux sollicitations financières des associations culturelles régionales. Une augmentation de 32% des montants alloués est cependant effective en 2014 dans la catégorie des subventions extraordinaires.

La CCult a, en outre, préavisé favorablement les demandes de soutien de trois associations culturelles se produisant dans le cadre de la programmation d'Equilibre-Nuithonie, en co-productions. Le Comité a validé ses propositions pour un montant total de CHF 17'000, soit 3,5% du budget des subventions 2014.



○ Perspectives budgétaires pour les subventions culturelles 2015

Le Comité a proposé au Conseil, lors de sa séance du 9 octobre 2014, de valider, pour l'année 2015, un budget de subventions annuelles et extraordinaires de CHF 555'000 et une enveloppe de CHF 1'500'000 destinée aux subventions pluriannuelles. Le montant total des subventions culturelles régionales est ainsi, pour 2015, de CHF 2'055'000. Il traduit une augmentation de CHF 120'000 (soit 6%) par rapport au budget 2014.

Promotion touristique

L'Agglomération est liée, par mandat de prestations, à Fribourg Tourisme et Région (FTR) pour toute la présente législature. M. Jean-Pierre Helbling la représente au Comité de FTR.

L'association a tenu son assemblée générale le 8 mai 2014 à Forum Fribourg. Son Comité s'est réuni à quatre reprises.

Grâce au soutien de l'Agglomération et des communes membres de FTR, de nombreux projets touristiques ont pu être réalisés et FTR pourra poursuivre sa mission d'accueil, d'information et de mise en valeur de la région. La grande majorité des moyens financiers est engagée dans une stratégie cantonale de promotion de la région et bénéficie du fonds de marketing cantonal coordonné. Ainsi, en étroite collaboration avec Suisse Tourisme et l'Union fribourgeoise du Tourisme, FTR a été présent dans les marchés prioritaires que sont la Suisse, l'Allemagne et la France. Certaines actions ponctuelles ont également été entreprises en Angleterre, aux Etats-Unis et en Espagne.

Le Service d'accueil et d'information de FTR a répondu à plus de 3'235 appels téléphoniques et informé environ 7'120 personnes au guichet durant l'année 2014.

2.3 Dicastère des finances et ressources humaines (DF&RH)

En 2014, le DF&RH s'est réuni à treize reprises. De plus, le dicastère a suivi pour le Comité, au printemps, les dossiers liés à la classification du personnel de l'Agglomération ainsi qu'à l'audit de l'équipe, et à partir de l'automne 2014, le dossier lié au fonds de prévoyance de l'ACSMS. Les membres du dicastère ont également assisté aux deux séances de la Commission financière (CF).

Le DF&RH a préparé deux projets de message à l'attention du Comité (messages N°22 et 25).

Finances

○ Validation des comptes 2013

Le DF&RH a assuré la préparation du bouclage des comptes 2013 et a élaboré le message y relatif (message N°22). En 2014, le Comité a validé ce message, dans sa séance du 13 mars et les membres du DF&RH l'ont ensuite présenté à la CF lors de sa séance du 31 mars. Les comptes 2013 ont finalement été approuvés par le Conseil le 10 avril 2014.

○ Préparation du budget 2015

En 2014, le DF&RH a procédé à l'élaboration du budget 2015 de l'Agglomération et du message y relatif (message N°25). Lors de sa séance du 4 septembre 2014, le Comité a validé le message et le budget 2015, que les membres du DF&RH et du DAEM ont ensuite présentés, à la CF, le 29 septembre 2014. Lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2014, le Comité a soumis, au Conseil, le budget 2015 (fonctionnement et investissement), qui a été adopté.

○ Mise à jour de la planification financière 2015-2019

En 2014, le DF&RH a procédé à la mise à jour de la planification financière de l'Agglomération pour la période 2015-2019. Le 4 septembre, le Comité a validé cette mise à jour, qui a ensuite été présentée le 29 septembre à la CF par les membres du DF&RH, puis transmise, le 9 octobre 2014, pour information, par le Comité au Conseil.

Ressources humaines

○ Secrétariat

En 2013, le Comité a pris connaissance de la démission, durant sa période d'essai, de Mme Rachelle Eichenberger, secrétaire administrative à 100%. La résiliation du contrat de travail était prévue pour le 26 décembre 2013. Néanmoins, afin de pallier à la vacance temporaire du poste, le Comité a, en accord avec l'intéressée, convenu que cette dernière travaillerait à temps plein jusqu'à fin février 2014. Parallèlement, le dicastère a procédé à la mise au concours du poste de secrétaire administratif. L'étude des dossiers de candidature ainsi que les auditions ont eu lieu en mars 2014. Dans l'intervalle, le dicastère a proposé au Comité l'engagement temporaire de Mme Hasti Haghparast. Mme Virginie Zube a ensuite été engagée en qualité de secrétaire administrative à 100%, à compter du 1^{er} juillet 2014.

○ Aménagement et mobilité

Le Comité a continué, en 2014, de chercher un ingénieur en transport. Conscient que ce type de profil est rare en Suisse, il a décidé de poursuivre le mandat d'assistance technique qu'il avait jusqu'alors attribué au bureau d'ingénieurs team+.

Afin de compléter l'équipe, le Comité a engagé, à la suite de son stage (du 11 novembre 2013 au 31 mars 2014), M. Gonçalo Bico. Depuis le 1^{er} avril 2014, ce dernier est responsable de la coordination des mesures du Projet d'agglomération, respectivement du PDA, à 100%.

Parallèlement, le Comité a continué d'offrir à de jeunes universitaires la possibilité d'effectuer, après leur bachelor ou leur master, un stage, pour se familiariser à la planification ou la gestion de projets dans les domaines de l'aménagement régional ou de la mobilité. M. Elian Guinnard a bénéficié d'un tel stage du 1^e avril au 31 décembre 2014.

3 Divers

○ Participation dans des groupes de travail

Les membres du Comité participent régulièrement aux séances des commissions du législatif de l'Agglomération, que sont la Commission de l'Aménagement de la Mobilité et de l'Environnement (CAME) et la CF. Ils participent également aux séances des Commissions consultatives que sont la CARM (séances des 28 janvier 2014, 26 mars 2014 et 1^{er} juillet 2014) et la CCult (séances des 29 janvier 2014, 12 mars 2014, 8 mai 2014, 2 juillet 2014 et 15 octobre 2014).

Ont participé aux séances suivantes :

- Comité de direction de FTR : M. Jean-Pierre Helbling
- Rencontre avec l'association International Piano Series : M. Pierre-Alain Clément
- Comité de pilotage des Assises de la culture : M. René Schneuwly
- Visite de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) : MM. Pierre-Alain Clément et Jean-Pierre Helbling
- Information des activités de Promotion économique de l'Agglomération à Chocolat Villars : Mme Erika Schnyder et MM. Jean-Pierre Helbling, Kuno Philipona, Jean-Bernard Schenevey et René Schneuwly
- Projet Ecologie industrielle « Englisbourg » : MM. Albert Lambert et René Schneuwly
- Groupe suivi Halte Fribourg/Freiburg Poya : MM. Benoît Piller et Yvan Tona
- Groupe stratégique Agglomération/TPF : MM. Benoît Piller, Michel Ramuz, René Schneuwly et Yvan Tona
- Comité de pilotage du mandat d'études parallèles (MEP) Marly Innovation Center (MIC) : M. Yvan Tona
- Groupe de travail réseau horaire Agglomération/TPF : MM. Benoît Piller et Michel Ramuz
- Groupe de travail finance et juridique Agglomération/TPF : M. Michel Ramuz
- Comité de pilotage jonction Fribourg-Sud/Bertigny : M. Yvan Tona
- Rencontre avec le Conseil d'Etat (délégation aux Infrastructures): Mme Erika Schnyder ainsi que MM. Jean Bourgknecht, Kuno Philipona, Benoît Piller, Michel Ramuz et Jean-Bernard Schenevey
- Comité de pilotage Articulation Agglomération/Fusions : MM. Kuno Philipona, Benoît Piller, Jean-Bernard Schenevey, René Schneuwly et Thierry Steiert

○ Affiliations

Le Comité n'a pas affilié l'Agglomération à de nouvelles associations et a maintenu le statu quo (principales affiliations : Région Capitale Suisse, Innoreg-FR, Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, ASPAN).

4 Conseil

Nom	Prénom	Commune	
Messer	Marc Antoine	Avry	
Moret	Michel	Avry	
Renevey	Geneviève	Avry	
Corpataux	Dominique	Belfaux	Démissionnaire
Emonet	Florian	Belfaux	Démissionnaire
Litzistorf	Gabriel	Belfaux	
Lüthi	Marc	Belfaux	
Maître	Christian	Belfaux	
Meyer	Anne-Lise	Belfaux	
Michel	Pascale	Corminboeuf	
Rhême	Dominique	Corminboeuf	
Spicher	Jean-Claude	Corminboeuf	
Bapst	Markus	Düdingen	
Werro	Moritz	Düdingen	
Hauswirth	Urs	Düdingen	
Stadler	Josef	Düdingen	
Zbinden	Samuel	Düdingen	
Acklin Zimmermann	Béatrice	Fribourg	
Allenspach	Christoph	Fribourg	
Berton	Cyril	Fribourg	
Gauch	Jean-Pierre	Fribourg	
Genoud-Page	Madeleine	Fribourg	
Giller	Christophe	Fribourg	
Hayoz	Jérôme	Fribourg	
Jungo	Adeline	Fribourg	
Mutter	Christa	Fribourg	
Nobs	Anne-Elisabeth	Corminboeuf	Démissionnaire
Nobs	Pierre-Olivier	Fribourg	
Odermatt	Pius	Fribourg	
Poupon	Marie-Angèle	Fribourg	Démissionnaire
Schneuwly-Aschwanden	Eleonora	Fribourg	
Thiémond	Cécile	Fribourg	
Weibel	Rainer	Fribourg	
Wicht	Pascal	Fribourg	
Zurich	Simon	Fribourg	
Berclaz	Eva	Givisiez	
Mennel	Eric	Givisiez	
Schwegler	Suzanne	Givisiez	
Wicht	Jean-Daniel	Givisiez	
Demierre	André	Granges-Paccot	
Maridor	François	Granges-Paccot	
Overney	Alexis	Granges-Paccot	
Boéchat	Jean-Marc	Marly	
Romanens	Eric	Marly	
Sager	Kur	Marly	
Spaeth	Bertrand	Marly	
Walter	Lionel	Marly	
Dorthe	Sébastien	Matran	
Dumoulin	Jean-Luc	Matran	
Rérat	Nicolas	Matran	
Andina	Marc'Aurelio	Villars-sur-Glâne	
Bapst	Nicolas	Villars-sur-Glâne	
Etter	Adrian	Villars-sur-Glâne	
Gasser	Benjamin	Villars-sur-Glâne	
Grangier	François	Villars-sur-Glâne	
Küttel	Dimitri	Villars-sur-Glâne	
Marmier	Bruno	Villars-sur-Glâne	

5 Site internet

Le site Internet de l'Agglomération est régulièrement mis à jour. Il donne des informations détaillées sur les domaines d'activités de l'Agglomération ainsi que sur les travaux menés par les différents organes.

Tous les documents envoyés aux membres du Conseil à l'occasion des séances plénières sont téléchargeables, en français et en allemand, depuis ce site.

○ Statistiques sur la fréquentation du site internet en 2014

	Visiteurs différents	Nouvelles visites
Janvier	1'574	62.64%
Février	1'820	73.02%
Mars	1'511	68.37%
Avril	1'441	72.10%
Mai	1'478	70.91%
Juin	1'368	71.78%
Juillet	1'373	72.61%
Août	1'441	72.52%
Septembre	2'065	68.72%
Octobre	2'061	68.32%
Novembre	1'862	68.47%
Décembre	1'611	69.77%
Montant total 2014	19'605	69.94%

○ Collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération en 2014

Direction	Corinne Margalhan-Ferrat à 100%
Coordination des mesures du PA	Gonçalo Bico à 100% (dès avril 2014)
Aménagement	Daniela Gaspoz-Fleiner à 60%
Promotion économique	Séverine Lago à 100% (jusqu'en septembre 2014)
Promotion culturelle	Inès Binggeli à 100%
Finances et Ressources humaines	Jean-Noël Tercier à 100%
Secrétariat du Conseil	Noémie Nicolas à 100%
Secrétariat administratif	Rachelle Eichenberger à 100% (jusqu'en février 2014) Virginie Zube à 100% (dès juillet 2014)

○ Ouverture des bureaux

Matin :	du lundi au vendredi de 8h à 12h
Après-midi :	du lundi au vendredi de 14h à 17h